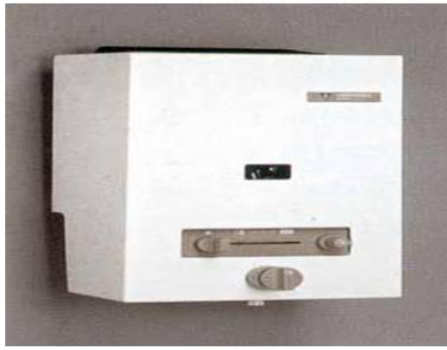


AVIS AUX CONSOMMATEURS

Afin de garantir que les appareils à gaz à usage domestiques, répondent aux exigences de sécurité, de qualité de combustion et de rendement, avant leur commercialisation les spécialisations réglementaires et normatives, doivent être scrupuleusement respectées ; Par conséquent ces appareils doivent être, avant leur mise à la consommation :

- Dotés de marquage ;
- Munis d'une plaque signalétique décrivant l'appareil, sa catégorie, type de gaz et la pression d'alimentation utilisée ;
- Dotés d'une notice d'utilisation et d'entretien rédigée en langue arabe ;
- Accompagnés d'une documentation technique décrivant les capacités techniques et de montage des appareils ;
- Munis d'un système de sécurité permettant de couper l'appareil en cas de dysfonctionnement du tirage ou de la combustion ;
- Installés dans un environnement permettant leur utilisation appropriée



Ce qu'il faut savoir lors de l'acquisition d'un appareil de chauffage à gaz et d'un chauffe bain

1/Marquage des appareils :

Les chauffages à gaz et les chauffe bains doivent comporter une ou plusieurs plaques signalétiques et/ou étiquettes indélébiles fixées solidement à l'appareil et comportant en langue arabe les informations suivantes :

- Le nom du responsable de la mise sur le marché et/ou le symbole d'identification ;
- La dénomination commerciale de l'appareil ;
- Le numéro de série ;
- Le type de gaz, en ce qui concerne la pression et/ou le couple de pressions, pour lequel l'appareil a été réglé ; toute indication de pression doit être identifiée en fonction de l'indice de la catégorie correspondante ;
- Le débit calorifique nominale et, si nécessaire, la plage de débits admise pour un appareil, ainsi que la établie, exprimés en kilowatts (KW) ;

- La ou les catégorie(s) de l'appareil ;
- La classe de rendement de l'appareil ;
- La pression de réglage pour les appareils munis de régulateurs de pression.

2/Notice d'emploi et d'entretien :

Elle doit comporter en langue arabe les indications nécessaires pour une utilisation sécurisée de l'appareil et relatives :

- Au nom et adresse du responsable de la mise sur le marché ;
- A la désignation ou numéro de l'appareil ;
- A la nécessité de l'interruption de l'alimentation en cas de fuite de gaz de l'appareil ;
- **Les recommandations de sécurité selon lesquelles :**
 - Il ne faut verser aucune matière de quelque nature que ce soit sur le lit du brûleur ;
 - L'appareil ne doit pas être utilisé dans les salles de bains ou les chambres ;
- **Les avertissements tel que :**
 - L'appareil doit être installé par une personne compétente pour assurer que les dimensions de la pièce et de ventilation sont adoptées à cet appareil ;
 - Les grilles d'entrée ou de sortie ne doivent en aucun cas être obstruées et un diagramme doit être inclus indiquant les zones concernées ;
- Préciser les opérations d'allumage, de nettoyage et d'entretien effectuées par l'utilisateur ;
- La fréquence recommandée pour la maintenance ;

- Une recommandation relative à la disposition de toute protection supplémentaire pouvant être requise pour la protection des jeunes enfants, des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite.

3/Notice d'emploi :

Elle est destinée à l'installateur, rédigée en langue arabe et relative :

- Au mode de raccordement et des règles d'installation en vigueur dans le pays ou l'appareil est installé ;
- Aux dimensions du conduit d'évacuation et des orifices de ventilation ;
- Au débit du gaz en m³/h et en fonction du gaz utilisé ;
- Aux organes de réglage.

Elle doit aussi inclure les indications suivantes :

- Une déclaration du fabricant sur la ou les zones à considérer comme surface(s) active(s) ;
- Les distances minimales entre l'appareil et tout autre objet avoisinant ;
- Toutes précautions à prendre pour éviter une surchauffe du sol, des tablettes et des murs ;
- Les opérations et réglages à effectuer lors du passage d'un gaz à un autre, et donner les repères des injecteurs prévus pour chacun des gaz pouvant être utilisés ;
- Les caractéristiques de fonctionnement et d'utilisation propres à l'appareil ;
- Les informations nécessaires à la mise en service et à l'entretien ;